

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 décembre

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

L'an deux mille vingt-deux, le **mardi 13 décembre à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 09 décembre 2022

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Laurence Martini, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, Mme Bertelle Emilie, M Pascal Furnion, Mme Laurence Raboisson Croppi,

Membres excusés :

Mme Duroch Aline donne pouvoir à Mme Besson Chantal

M Aymard Nicolas donne pouvoir à M Guyot Didier

Mme Marie Gabrielle Lagardette donne pouvoir à Mme Blanc Annik

Secrétaire de séance : Emilie Bertelle

D2022_035 Subvention aux associations

Vu le Budget Primitif 2022

Vu les crédits affectés au compte 6574 - subventions de fonctionnement - s'élevant à 13830€,

Considérant que 13 530€ ont été voté depuis le 1^{er} janvier 2022

Considérant les crédits restants, il convient d'attribuer le montant des subventions aux associations pour l'année 2022

Considérant la demande de la maison médicale de garde de Brignais qui demande une subvention pour la couverture des frais de fonctionnements

Entendu que le Conseil Municipal juge que la maison médicale de garde est un service indispensable pour la population

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, **à la majorité**

DECIDE de verser une subvention de 300€ à la maison médicale de garde

Tableau récapitulatif 2022 :

Association	Montant 2022	Montant 2021
Ecole de musique Chaussan Mornant	3500 €	3 500€
Association des familles	1 000€	0€
Coopérative scolaire	1 500€	1 500€
CJC	3 500€	2 000€
Comac	480€	
Coopérative scolaire – projet Classe transplantée	1 050€	
Ukraine	2 500€	
Maison médicale de garde	300€	
Total	13 830 €	7 000€

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
1 votre Contre 1 Abstention 13 votes Pour

Le Maire
Luc Chavassieux

